

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34, et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 31 Janvier

## LA QUESTION DES OCTROIS

Il y a longtemps déjà que cette question a été soulevée pour la première fois et que des esprits ouverts au progrès ont demandé l'abolition de ces espèces de douanes à l'intérieur qui sont en contradiction flagrante avec nos idées de liberté. Mais jusqu'alors, on n'a pas pris le temps de s'en occuper dans le Parlement, ou bien, l'on a pensé, qu'il était plus commode d'en ajourner l'examen.

Cette question vient de faire sa réapparition à la Chambre où l'honorable M. Guillemet a déposé une proposition tendant à supprimer les octrois.

Certes, on peut ne pas partager la manière de voir de M. Guillemet, et surtout ne pas adopter les moyens qu'il propose dans le but de supprimer ces taxes; mais il n'est personne qui ne reconnaisse que la perception des droits d'octroi est vexatoire, surannée et contraire au principe de justice et d'égalité qui doit servir de base à l'impôt.

L'octroi entrave le travail national, grève la consommation et la production et apparaît comme une sorte de dîme que les villes prélèvent sur les campagnes et sur les citadins eux-mêmes.

Or, nous vivons à une époque où c'est un devoir de faire disparaître les vieux abus, de détruire les systèmes économiques surannés, inventés par le despotisme et l'esprit d'autoritarisme. Il n'est pas admissible que la nation française qui a été de tout temps en Europe l'initiatrice du progrès et de la liberté soit devancée aujourd'hui par les peuples soumis au régime monarchique.

Et, cependant, c'est ce que nous voyons. Beaucoup de pays voisins, en effet, nous ont devancés dans cette voie. C'est ainsi qu'en Belgique, en Hollande, en Espagne, en Suisse, en Suède, les octrois ont été supprimés.

Abolis en France par la grande Révolution, ils furent rétablis par Napoléon I<sup>er</sup> et, depuis lors, il n'ont pas cessé d'exister, malgré les attaques violentes dont ils ont été l'objet à maintes reprises. C'est ainsi qu'en 1866, un pétitionnement fut organisé pour en demander l'abolition. Naturellement, le gouvernement de Napoléon III tout aussi despotique que le premier empire ne tint aucun compte de cette manifestation de la volonté populaire. La routine triompha, quoiqu'un grand nombre de conseils généraux et de sociétés d'agriculture se fussent prononcés pour la suppression.

Nous avons dit que les taxes d'octroi lésaient le principe d'équité. C'était l'avis de Turgot.

« L'octroi, disait-il, est un droit abusif dont usent les villes pour se procurer des ressources aux dépens des campagnes, en soumettant leurs denrées à des taxes qui en diminuent la consommation et qui sont en outre supportées par les citadins les plus pauvres. »

Rien n'est plus vrai.

L'octroi porte non-seulement sur les objets de luxe, mais encore sur ceux de première nécessité et de préférence sur ces derniers qui étant plus usuels, c'est-à-dire d'une consommation plus grande, rapportent davantage à l'octroi. C'est donc le pauvre qui en supporte les conséquences.

Les consommateurs ne sont pas les seuls atteints par ces taxes, l'industrie en éprouve également des dommages considérables. Il y a dans les villes des fabriques, des ateliers de tous genres qui en souffrent.

Que fait l'octroi en frappant la matière première, les instruments de la production?

Il place ces industries dans un état d'infériorité marquée vis-à-vis des établissements similaires situés en dehors des villes et les met dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. En outre, en frappant la consommation, l'octroi cause un préjudice considérable à l'ouvrier, en augmentant le prix de sa nourriture, et à la richesse nationale, en

ayant pour résultat de diminuer la consommation.

La statistique a toujours constaté que chaque fois que l'on a abaissé les droits d'entrée sur une denrée, la consommation de cette denrée a augmenté dans de notables proportions.

Tout le monde, ou à peu près, est aujourd'hui d'accord sur la nécessité de supprimer les octrois; seulement on se demandera comment on se procurera les nombreux millions fournis par ces taxes, et dont on a besoin pour équilibrer les budgets communaux et celui de l'Etat?

Sur ce point, les avis sont partagés. Beaucoup pensent que l'on pourrait se procurer ces équivalences en augmentant certains impôts, par exemple les droits sur les alcools.

Tout cela est affaire d'appréciation. C'est une question à examiner. Mais nous estimons que la solution la plus raisonnable, c'est-à-dire celle qui pèsera le moins sur les contributions, devra être préférée à toute autre.

\* \*

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 janvier

### Interpellation sur « Thermidor »

M. Fouquier. — J'interpelle le gouvernement sur la décision qu'il a prise, et, cela, au nom de la liberté de l'art dramatique. Je n'ai, d'ailleurs, aucune arrière-pensée, car je suis résolument ministériel, quoique ministériel avec indépendance (bruit et rires). Mais je veux la liberté dramatique qui est, comme toutes les autres libertés, une liberté républicaine. Le gouvernement avait décidé, le matin, de laisser continuer les représentations et, quelques heures plus tard, il les interdisait, déterminant le soir même, au Théâtre-Français, parmi les abonnés du mardi, une manifestation plus bruyante et plus grave que celle de la veille. Voilà les faits.

L'interpellateur termine en montrant que Thermidor est parfaitement justifiable et, pour ce faire, il se lance dans un charge à fond contre la Terreur et contre Robespierre.

M. Georges Leygues. — Ramenons l'affaire à

ses justes proportions. La liberté de l'art dramatique n'est nullement en cause dans ce débat. Il n'y a pas à Paris que la Comédie-Française comme théâtre. M. Sardou eût donc pu, et nul d'entre nous n'aurait alors protesté, donner sur une autre scène, une scène non subventionnée, sa pièce qui, quoi qu'on en dise, n'est qu'une longue diatribe contre la Révolution. (Applaudissements). De l'aveu même des journaux de droite, Thermidor a réveillé toutes les haines et toutes les passions des réactionnaires.

M. Leygues profite de l'occasion pour réclamer la suppression de la censure.

M. Bourgeois, ministre des beaux-arts. — Je ne saurais admettre que notre Théâtre-Français devint une sorte d'école politique qu'on nous accuserait de mettre au service de la politique gouvernementale.

Je n'ai pas, continue le ministre, à porter une opinion littéraire ni politique sur Thermidor.

Si nous avons retiré l'autorisation, c'est que, mardi dernier, nous avons vu que des manifestations se préparaient, manifestations de nature à troubler l'ordre public. Ce n'est donc pas l'œuvre en elle-même qui a motivé l'interdiction, mais les troubles qu'elle pouvait occasionner.

Vous voyez donc que ni l'opinion, ni la conduite du gouvernement n'ont été contradictoires en cette affaire. Il a concilié le souci de la liberté de l'art avec la nécessité du maintien de l'ordre. La Chambre ne saurait lui reprocher cette attitude. (Applaudissements).

M. Reinach. — Je veux aussi la liberté de critique historique au théâtre et j'admets très bien qu'on juge sévèrement Robespierre, même à la Comédie-Française.

Le gouvernement est assez fort pour n'avoir pas besoin de recourir à l'interdiction d'une œuvre dramatique, alors qu'il s'agit tout simplement de mettre à l'ordre une poignée de factieux (Exclamations et tumulte).

Oui, reprend l'orateur, il a suffi d'une trentaine de personnes, pas plus, pour qu'on ait cru devoir prendre une mesure attentatoire à la liberté de l'art français. Qu'a-t-on trouvé à relever contre la pièce de Sardou? Des protestations contre la Terreur, contre la guillotine en permanence? Eh bien! de telles protestations, la République actuelle, qui est une République forte, incontestée, un gouvernement de réconciliation et de pacification, la République actuelle ne peut-elle les tolérer?

La monarchie, conclut M. Reinach, a supporté des pièces qui lui étaient désagréables; la République, plus forte que les gouvernements anté-

main droite une trouble.

Si vous êtes pêcheur, vous avez compris. Jean-Pierre va prendre du poisson pour sa bonne mère Marie.

Il quitte la rue du Tremblay et, longeant les murs, il descend le bord des Marines.

Ce qu'on nomme les « Marines » est en aval de Corbeil une portion de la Seine pleine d'herbes où, dans l'eau peu profonde, se réfugient mesdames les carpes, mesdemoiselles les brèmes et messieurs les gardons, tous poissons fort tranquilles de leur naturel et aimant les eaux dormantes.

Jean-Pierre connaissait cela, et plus d'une fois il avait pris à la main, dans les trous, plusieurs carpes qui, vendus chez Aublet, le pâtissier, lui avaient été payées en gâteaux.

Mais ce n'était plus de gâteaux ni de friandises qu'il s'agissait.

Jean-Pierre se croyait un homme et il voulait travailler.

A force d'économie, il avait pu acheter du fil et, lorsque sa maman Marie le croyait à jouer, il faisait du fil.

Il avait fait ainsi six verveux et cette splendide troublotte dans laquelle il espérait tant.

On était au dernier quartier, la nuit était noire. C'était une heureuse chance pour ne pas être vu, mais une mauvaise pour se diriger.

Et puis, disons tout de suite que Jean-Pierre ignorait qu'il fut en contravention.

Il avait bien entendu parler de garde-pêche et des lois, mais comme tous les autres gamins, il croyait à un simple épouvantail.

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT. 8

LE

## Conscrit de Corbeil

PAR AUGUSTE VILLIERS

IV

LA PREMIÈRE IDÉE DE JEAN-PIERRE

— Ah enfin, fit-elle, soulagée d'un grand poids et lequel?

Je ne veux pas te le dire tout de suite, dit l'enfant.

— Pourquoi cela?

— Il faut que je l'essaye avant.

— Que veut dire cet enfantillage?

Jean-Pierre répondit très sérieusement.

— Je ne joue pas en le disant cela, non, vois-tu, depuis que je sais qu'il faut travailler, j'ai réfléchi.

La mère Marie ne put s'empêcher de sourire.

— Je me suis dit que toi, mère Marie, qui est vieille, tu ne pourrais pas travailler bien longtemps.

— Oh! je porte encore ma hotte.

— Oui, mais si tu gagnais autant et même plus en ayant une place au marché et en vendant des poissons qui ne te coûtent rien? Qu'est-

ce que tu dis de cela?

— Je suis certain de mon affaire, reprit le petit. Il y a cinq ans que maman Constant est morte que tu me nourris, parce que tu le veux bien. A présent je suis grand, c'est à présent à mon tour de te rendre ce que je te dois.

— Tu es encore trop jeune mon mignon; à douze ans on ne gagne pas le pain d'un ménage.

L'enfant eut un geste superbe.

— Je le gagnerai, moi!

— Mais que veux-tu faire? Comment t'y prendras-tu?

— Je te demande le secret pour quelques jours... oh! trois jours seulement; c'est aujourd'hui jeudi; dimanche tu sauras tout.

— Puisque tu le veux, fit la vieille femme qui ne savait pas résister longtemps à son Jean-Pierre, j'attendrai.

— Bon, fit le petit en battant des mains, mais ce n'est pas tout.

— Qu'y a-t-il encore? demanda la mère, redevenant inquiète.

— C'est là le plus difficile.

— Ah! mon Dieu.

— Il faut que pendant ces trois jours là tu me laisses sortir une bonne heure et même la nuit, s'il le faut.

— Doux Jésus! s'écria la mère Marie, la nuit dehors à ton âge. Mais tu veux donc me faire mourir de frayeur.

— D'abord, dit Jean-Pierre en la calinant, il n'y a pas de danger: ensuite nous sommes en été, et je n'aurai pas froid, tu peux être tout à fait tranquille, il ne m'arrivera rien. Hein! c'est convenu.



rieurs, doit faire de même et ne pas oublier que son grand principe c'est la liberté.

**M. Constans.** — On nous a annoncé des troubles ; j'ai interdit les représentations, c'était mon devoir.

J'ai fait mon devoir, sans me préoccuper des attaques et des insinuations qui pourraient en résulter. Pour moi, je revendique la responsabilité de ma conduite, n'ayant agi que dans l'intérêt de la paix publique. (Applaudissements).

**M. Clémenceau.** — Je donnerai un vote de confiance au gouvernement, voici pourquoi : on vient de jouer une pièce évidemment dirigée contre la Révolution. Dire le contraire, c'est pure tartuferie.

Vous rappelez-vous, dit l'orateur, où étaient, quand fonctionnait le tribunal révolutionnaire, les ancêtres de ces messieurs ? (L'orateur montre la droite).

L'émotion est à son comble.

Ils étaient, ces ancêtres, continue M. Clémenceau, à l'étranger avec l'insurrection vendéenne ! Oui ! la Révolution a fait des victimes innocentes et je les pleure avec vous. Mais les contre-révolutionnaires sont toujours là, ils continuent leur œuvre, comme le prouve l'émotion que nous voyons. Mais nous ne vous laisserons pas faire, nous entendons maintenir l'œuvre de nos pères, et si le gouvernement ne savait pas faire son devoir, les citoyens sauraient faire le leur. (Applaudissements à gauche).

**M. de Mun.** — Je veux savoir si le gouvernement est d'accord avec les théories que vient d'émettre M. Clémenceau.

Que le gouvernement ne laisse pas passer cette occasion solennelle de s'expliquer, qu'il dise s'il veut la guerre ou la pacification, qu'il montre s'il consent à lier sa fortune à celle de M. Clémenceau. (Applaudissements à droite).

**M. de Freycinet.** — M. de Mun nous demande si nous voulons raviver les haines et diviser les Français ? Une telle question me surprend et m'indigne. Notre politique proteste contre une telle imputation. Dépositaires des principes de la Révolution, défenseurs de la République, nous gouvernons avec ceux-là seuls qui acceptent la République. (Applaudissements).

Supposez-vous, répond M. de Freycinet, que je vais venir ici faire l'apologie des excès de la Terreur ? Nous n'avons obéi à aucune sommation en interdisant *Thermidor*. Nous avons le sentiment de notre devoir et de notre dignité et nous n'obéirons qu'à notre conscience et à notre sentiment de l'intérêt public. Je demande à la Chambre d'approuver l'acte accompli par le gouvernement républicain. (Applaudissements).

**Le vote**

L'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement est voté par 315 voix contre 192.

## Chez M. Sardou

Le XIX<sup>e</sup> Siècle est allé interviewer M. Sardou. Nous extrayons de cette conversation les passages suivants :

On m'accuse d'avoir conspué la Révolution et bavé sur la République. Quelle insanité !

Ma pièce est foncièrement républicaine. C'est une protestation en faveur de 89 contre 93 ; elle peut se résumer en deux mots : Vive la République ! A bas la Terreur !

J'avais cru rendre service aux républicains en les dégagant du cauchemar de la Terreur, car j'estime que, si les gens qui invoquent chaque jour 89 et les immortels principes, avaient eu l'esprit de répudier toute solidarité avec les fous de 93, la France entière serait aujourd'hui républicaine.

Il paraît que j'ai eu tort, et que j'aurais dû crier : Vive la Terreur ! Eh bien ! cela, jamais.

Peu à peu, le dramaturge s'est animé. Il se promène à grands pas ; la voix devient mordante, et sa tonalité forme un contraste amusant avec la silhouette moyenne-âgeuse de ce petit homme, coiffé d'une toque de velours qui, au milieu d'un cabinet tendu de tapisseries sévères et où il y a plus de rideaux que de fenêtres, évoque en nous la figure de Louis XI.

— Comment expliquez-vous ce qui arrive ?

— La bêtise ne s'explique pas. Un auteur dramatique doit toujours hésiter à prononcer le mot de cabale lorsqu'il se trouve personnellement en cause : je me bornerai donc à vous donner un ou deux exemples de la bonne foi de mes adversaires.

Un journal raconte qu'on a sifflé, lorsque Coquehin dit : « Tous les républicains ont les mains sales. » Or, aucune phrase semblable n'existe et ne pouvait exister dans ma pièce.

Par contre, M. Lissagaray a sifflé, sans le savoir, je l'espère pour lui, des phrases textuelles de Camille Desmoulins.

Et d'autres ont vociféré en entendant cette phrase : « La Convention se bat contre la guillotine. » Je m'attendais bien à ce que cette boutade ne fût pas absolument du goût de tout le monde. Un homme, en effet, avait le droit de la trouver mauvaise : M. Deibler. Mais ce n'est pas lui qui a protesté.

## « THERMIDOR »

(Extraits de la pièce)

Nous donnons, d'après le livret de la pièce, les passages qui ont soulevé les plus vives protestations :

LABUSSIÈRE, à Martial

Ah ! vous êtes heureux, vous autres soldats. Vous ne voyez de la Révolution que ses grandeurs et ses vertus ! nos armes triomphantes et les aigles royales fuyant partout devant le drapeau tricolore. Retourne à l'armée, va ! C'est là qu'est le pur patriotisme ! Tu ne verras ici que de quoi désoler une âme vraiment républicaine comme est la tienne !

MARTIAL

Hélas ! que dis-tu vrai ! Je suis allé à la Convention ; j'y ai cherché vainement les grands hommes de cette Assemblée nationale qui a sapé l'ancien régime, les héros de la Constituante qui a fondé le nouveau, les Girondins qui nous ont conquis la liberté ; les Dantonistes, qui nous ont conquis la République ! Tous disparus, fugitifs, égorgés ! Où je croyais trouver des législateurs, uniquement soucieux du bien public, je n'ai vu que des trembleurs inquiets de leur propre salut, cherchant à se faire oublier par leur silence, ou par la servilité à désarmer le petit groupe de postes audacieux qui les terrorisent ! Je suis allé aux Jacobins ; j'y ai entendu le doucereux Couthon réclamer le supplice « des Indulgents », et d'autres forcenés renchérir sur ces insanités sanguinaires, aux applaudissements des tribunes gorgées d'eau-de-vie. — J'ai parcouru la ville, pleine d'immondices que l'on ne prend plus la peine de ramasser ; j'ai vu les passants aller et venir à leurs affaires ou à leurs plaisirs, avec la préoccupation constante, dès qu'ils s'abandonnent, de ne pas dire un seul mot de ce qu'ils pensent. Et, sur tous les murs, des affiches de ventes, à toutes les portes des mobiliers à l'encan.

Les Tuileries plantées de pommes de terre ; les Champs-Élysées, où l'on retrouve la guillotine jusque dans la baraque de Polichinelle, déserts le jour, et, le soir, peuplés de vagabonds ; le Palais-Royal encombré de filles deminues, dont quelques-unes pourraient encore jouer à la poupée, et partout des mendicants, des « enragés » déguisés en galériens, avec leurs cheveux gras, leurs bonnets rouges, leurs carmagnoles et leurs gourdins. Dès la tombée du jour les boutiques fermées, les places vides ; pas une voiture, les théâtres seuls peuplés de spectateurs inquiets, cherchant à s'étourdir sur les soucis du lendemain ; les rues silencieuses et sombres ; à chaque pas, une patrouille exigeant la carte civique, et, pour tout bruit, la voix des crieurs hurlant la liste des gagnants du jour à la loterie de Sainte-Guillotine, — car tous les jours, à 4 heures, six, sept charrettes suivent les quais, menant à la boucherie hommes, femmes, vieillards, jeunes filles, enfants ; avant-hier encore, un de quinze ans, et autour des victimes, brillant, chantant et dansant, des femmes ignobles et des insulteurs à quarante sous par jour : la claque de la guillotine ! Et c'est Paris, cela, notre beau, notre glorieux Paris, le Paris de la Fédération !

LABUSSIÈRE

Ah ! mon cher Martial, il est loin, le jour où si joyeusement nous roulions la brouette au Champs-de-Mars. Quel enthousiasme alors de tout un peuple affranchi de ses lisières ! Et les beaux rêves d'avenir ! Plus d'arbitraire ni de privilèges ! Plus de grands humiliants les petits, de riches oppresseurs du pauvre ! La justice pour tous, le pouvoir aux meilleurs, les honneurs aux plus dignes, la guerre à tous les abus, la place à tous les droits, l'appel à tous les devoirs ! O lune de miel de la liberté, où est-tu ? Un si beau rêve finir dans l'horrible ! En être venus là : à ces mœurs de cannibales, à ces abattoirs de chair humaine ! quel écœurément !

MARTIAL

Et tout Paris subit, accepte ces horreurs ?

LABUSSIÈRE

Ah ! pauvre peuple ignorant et crédule, mais si dévoué à la République et si vaillant à la défendre ! peuple héroïque qui accepte toutes les misères, s'impose tous les sacrifices pour le salut de la patrie menacée sur toutes ses frontières ! Il en est bien las ! On lui disait des condamnés du premier jour : « des conspirateurs, des traîtres qui pactisent avec l'étranger pour l'affamer et te remettre en servitude. Supprime-les ; l'abondance renaitra, et ce sera l'âge d'or ». Il l'a cru. Et pendant des mois et des mois, il a vu passer, par charretées, royalistes, feuillants, girondins, hébertistes, dantonistes, tous les partis, tous les âges, tous les rangs, tous les métiers, jetés pêle-mêle au même tombereau. Mais plus la moisson des têtes est copieuse, plus sa misère est grande, et moins apparaît l'âge d'or. Il s'étonne, il s'irrite... Et puis, les premiers condamnés passaient, hautains ou résignés ; leur silence même les soupçonnait coupables. Mais voici qu'à la fin les victimes semblent se lasser ! Elles se débattent, attestent leur innocence, et crient grâce à la foule, qui commence à s'émouvoir. Les commerçants de la rue Honoré se sont plaints

qu'à l'heure où passait le funèbre cortège, le quartier se faisait désert, leurs boutiques étaient vides... Le jour de la fête de l'Être Suprême, sur la place de la Révolution, les huit bouffes qui traînaient le char des Arts et Métiers refusaient d'avancer, offusqués par l'odeur du sang dont la place était imprégnée, et le peuple s'est ému de cette leçon donnée à l'homme par la brute. L'échafaud menaçait de devenir impopulaire. Subitement, on l'a transporté à la place de la ci-devant Bastille ; puis, sur de nouvelles plaintes, à la barrière du Trône renversé, aux confins de la ville, presque dans les champs. Les premières charrettes engagées dans le faubourg ont été accueillies par un silence morne, hostile, et, depuis, sur leur passage, les fenêtres se ferment, les hommes s'éloignent, les femmes se cachent ! Pense qu'en cinquante-sept jours le faubourg a vu passer plus de treize cents condamnés, et que le sol de la place n'est plus que flaques de boue rougeâtre, qui, par ces chaleurs, empestent le quartier ; si bien qu'il est question d'établir une conduite qui dégorgera dans la Seine tout le sang à venir, un ruisseau !

MARTIAL

Et, dans cette ville indignée, il ne s'est pas encore trouvé dix hommes de cœur pour se ruer sur l'échafaud ? Pas un bon, pas un vrai républicain, comme toi et moi, n'a protesté pour sa cause, que l'on déshonore, et n'a crié à ce peuple abusé : ... ça, la République ! ça la Révolution ! Ça, la liberté ! Mais c'est le contraire ! mais c'est tout ce que nous excérons dans le passé ! Non ! bandits ! Non ! non ! ce n'est pas la République : c'est le despotisme ! C'est la tyrannie, et de toutes, la pire : la tyrannie de la canaille !...

LABUSSIÈRE

Danton l'a rêvée comme toi, la fin des supplices, lui, qui disait à Fabricins : « J'aime mieux être guillotiné que guillotiner. » Camille l'a crié comme toi, ce que tu dis là !... Et tous deux ont payé de leur tête le crime d'indulgence et de modérantisme ; et pas une voix de la foule n'a protesté contre leur supplice ; et c'était Camille, et c'était Danton !

MARTIAL

Ah ! bon Dieu ! Est-ce possible ?

LABUSSIÈRE

Oh ! parbleu !... si les honnêtes gens avaient la bravoure de leur honnêteté comme les coquins ont celle de leur scélératesse ! Mais la lâcheté humaine et l'égoïsme ! Chacun ne songe qu'à son propre salut, s'aplatit sur le sol, faisant le mort. Les honnêtes gens gémissent ! Certes, c'est leur fonction, à ceux-là, de toujours gémir et de ne jamais rien faire ; mais, pour arrêter la charrette et crier : A bas l'échafaud !... pas un !

MARTIAL

Eh bien ! je serai celui-là !

## INFORMATIONS

Le *Figaro* annonce qu'à la suite de la manifestation des abonnés qui a eu lieu mardi dernier, plusieurs sociétaires des plus considérables de la Comédie-Française se sont réunis, hier, et ont examiné longuement la question d'un départ en masse ; ils voteraient la dissolution de la société de la Comédie-Française et fonderaient un théâtre affranchi où, sous prétexte qu'il accorde une subvention, le gouvernement ne pourrait manifester des prétentions excessives. Dans une seule journée, quatre millions ont déjà été souscrits dans ce but par les abonnés et les amis de la Comédie-Française.

Le *Figaro* ajoute que, dès la seconde de *Thermidor*, dix-sept feuilles de location ont été entièrement remplies. Aucune demande de remboursement n'a encore été faite : 45,000 Parisiens témoignent ainsi du désir d'assister à la représentation, et Lissagaray et une vingtaine de brailleurs sont plus forts que 45,000 personnes.

M. Coquehin cadet, dit le *Petit Journal*, intente une action judiciaire à Lissagaray, sous l'inculpation de violences et voies de fait.

Deux incidents qui s'est produit au sujet de *Thermidor*, l'administration a reçu trois cents demandes de succession de M. Larroumet, et quatre cents pour remplacer M. Claretie.

Prétentions de fruits secs !

Démission démentie

Le bruit qui a couru de la démission de M. Larroumet, directeur des beaux-arts, est démenti.

Invitation à quitter l'armée française

L'armée française compte dans ses rangs un grand nombre d'Alsaciens-Lorrains qui ont pris du service chez nous sans l'autorisation du gouvernement allemand.

Après entente avec le gouvernement français et en vue de régulariser leur situation au point de vue allemand, la chancellerie de l'empire va adresser une sommation à ces jeunes gens, les invitant à quitter l'armée française.

Les intéressés qui n'auraient pas répondu dans

le délai d'un mois seront dégagés, aux termes de la loi allemande sur la nationalité, de tout lien envers l'Allemagne.

Les soldats français alsaciens-lorrains vont donc tous recevoir une sommation individuelle. S'ils n'y obtempèrent pas, ils seront déclarés déchus de la nationalité allemande et rayés des contrôles militaires de l'empire.

Nous prévenons toutefois ces jeunes gens qu'ils ne devront se considérer comme dégagés de toute obligation militaire vis-à-vis de l'Allemagne qu'après en avoir reçu notification par voie diplomatique.

## Précieuses reliques

On vient de découvrir dans un champ près de Thionville une grande caisse renfermant plusieurs uniformes d'officier français, une demi-douzaine d'épées et plusieurs décorations françaises, entre autres trois croix de la légion d'honneur.

A ces effets militaires, était jointe une petite cassette en bois d'ébène, remplie de papiers et de monnaie d'or et d'argent.

Une superbe petite montre de dame, ornée de rubis et de perles, au couvercle garni d'une miniature, portrait de femme sur émail, occupait un compartiment secret dans cette cassette.

A quel officier français, tué sans doute pendant la dernière guerre, appartenaient ces souvenirs ?

## L'Annamite

On craint que l'*Annamite*, transport parti le 1<sup>er</sup> janvier de Toulon et portant à bord, 1,800 personnes ne soit perdu.

## CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

### Fêtes de Charité

Les fêtes de Charité promettent d'être très brillantes.

Un grand nombre de cartes pour le bal de la Préfecture, qui aura lieu le 8 février, sont déjà placées.

La fête militaire du dimanche 15 février conçue et organisée par des officiers du 7<sup>e</sup> de ligne attirera sûrement la population toute entière sur les allées Fénélon.

Le Concert-Festival du 16, au théâtre, sera une véritable solennité musicale. Des artistes de Paris, de Toulouse, de Bordeaux ont promis leurs concours.

Aussi la plupart des places sont-elles déjà prises et les amateurs n'ont qu'à se presser au bureau de location, car bientôt le choix ne sera plus possible.

La commission des fêtes, mue d'un zèle louable, fait tous ses efforts pour rendre ces fêtes très attrayantes et très productives pour les pauvres.

La commission des Fêtes adresse l'appel suivant à la population cadurcienne :

L'appel de la commission a été entendu. Il ne pouvait en être autrement lorsque l'on connaît les sentiments d'étroite solidarité qui se sont affirmés si souvent dans notre ville au profit des malheureux.

Le succès rapide de l'œuvre poursuivie, répondant à l'initiative de quelques-uns, en ont fait la chose de tous.

Les misères sont pressantes, le temps est limité. C'est aux adhérents de la première heure à nous seconder et à organiser dans le cercle de leurs relations une propagande qui nous sera d'un précieux concours.

Les commissaires se feront un devoir de répondre immédiatement aux demandes de cartes qui leur seront adressées. C'est dire que c'est surtout les souscriptions spontanées que nous avons en vue. Notre espoir est de voir se grouper, dans une même pensée et dans une même action, ceux qui, comme nous, n'ont d'autre mot de ralliement que celui de CHARITÉ.

La Commission.

### 1<sup>re</sup> LISTE DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION DE LA COMMISSION

(Pour les fêtes)

MM.

Billières, avoué.....	20
Vicart, chef du cabinet du Préfet du Lot.....	20
E. Toulouse, architecte.....	20
Brassac, Alliance.....	20
Delpérier, Alliance.....	20
Bergon, Réveil du Lot.....	20
Saint-Yves, Ralliement.....	20
Layton, Journal du Lot.....	20



De Lafaurie, Clairon du Quercy..... 20
Dissés, correspondant de la Dépêche..... 20
Lurguie, correspond. de la Petite Gironde... 20
Castanet, correspondant de la France..... 20
Jacquier capitaine au 7<sup>e</sup> de ligne..... 20
Ginhoux, lieutenant au 7<sup>e</sup>..... 20
Gallé, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup>..... 20
Rodolose, architecte..... 20
Calmon, sculpteur..... 20
Martineau, conseiller de préfecture..... 20
Munin-Bourdin, avocat..... 20
Depyre, avocat..... 20
Gélis, docteur-médecin..... 20
Daniel Ausset, docteur-médecin..... 20

LISTE DES ADHÉRENTS (Pour le bal)

MM. Arnaud, préfet du Lot. — Colonel Déla-mare. — Recordon, chef de bataillon. — Capita-ne Winthereld. — Capitaine Jamin. — Capita-ne Vezollès. — Guien, médecin-major de 1<sup>re</sup> classe. — Larguie, président du tribunal civil. — Galzin, procureur de la République. — Galup, juge au tribunal. — Arnaud, juge d'instruction. — Estrabault, substitut au procureur de la Répu-blique. — Fieuzal, juge au tribunal. — Caillo-telle, greffier en chef du tribunal civil. — Four-nier, ancien greffier du tribunal civil. — Tardieu, commis-greffier. — Cayla, président du tribunal de commerce. — Linon, juge de paix à Saint-Géry. — Lagarrigue, avocat. — Lacaze, avocat. — Grimal, avocat. — St-Etienne, avoué. — Mazières, avoué. — Sautet, avoué. — Lacosse, avoué. — Espéret, avoué. — Bramel Joseph, avoué à Figeac. — Andrieu, notaire. — Cam-bres, président du conseil général. — Delpont, conseiller général. — Reilhé, conseiller général. — Bernardin, secrétaire général du Lot. — Ré-mond, inspecteur d'académie. — Combarieu, archiviste départemental. — Guiraudies-Capde-ville, chef de division à la Préfecture. — Bro, chef de division à la Préfecture. — Feyt, sous-chargeur de division à la Préfecture. — Joseph Blanc, étudiant en droit, attaché au cabinet du préfet du Lot. — Lartigue, ancien chef de division. — Four-nié, capitaine en retraite. — Croiset, cen-seur du lycée. — Panouze, commissaire de sur-veillance. — Jacques Valette, directeur de l'A-gence cadurcienne. — Pihier, ingénieur en ch.f. — Bleyne, ingénieur. — Mesnager, ingénieur. — Laur, vétérinaire départemental. — Sirech, ingénieur civil, ancien maire de Cahors. — Ca-brit, inspecteur de l'enregistrement et des do-maines. — Dardenne, inspecteur des postes. — Gauthier, chef de section au chemin de fer. — Brunies, conseiller municipal. — Labie, receveur de l'hospice. — Rougié, percepteur à Sauzet. — Talou, député. — Course, négociant. — Clary, docteur-médecin. — Castet, conducteur des ponts et chaussées. — Laparra, vice-président du conseil de préfecture. — Dardenne, trésorier gé-néral. — Venard, directeur des contributions in-directes. — Bergognoux, percepteur. — And-lauer, directeur des tabacs. — Rabejac, direc-teur de l'enregistrement et des domaines. — Ca-zes, employé à la préfecture.

Total de la liste des adhérents..... 700 fr.
Le total général de la première liste de souscription s'élève donc à la somme de ..... 1.140 fr.
Total de la 2<sup>e</sup> liste..... 620 fr.
Total général... 1.760 fr.

Véloce-Sport Caduroien

MM. les membres du V.-S.C. sont priés d'as-sister à la réunion générale extraordinaire qui aura lieu, aujourd'hui 31 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du jour :

Fêtes de Charité ; Concours de la Société.

Cour d'assises

Voici la liste des jurés appelés à siéger aux assises qui s'ouvriront à Cahors le lundi, 16 fé-vrier, sous la présidence de M. de Gombault, conseiller à la cour d'Agen :

Jean-Jacques-Auguste Dumas, maire de Cal-viac. — Baptiste-Jean Denègre, maire de Las-cabanès. — Léon Maratuech, propriétaire à Prayssac. — Emile Boudou, greffier à Cajarc. — Louis-Eugène Couderc, propriétaire à Céne-vières. — Félix Delon, secrétaire de la mairie à Limogne. — Jean Bouyssy, forgeron à Montvalent. — Louis Guilhem, maire de Cremps. — Eméric-Julien-Louis Bouscarel, agent-voyer en retraite à Latronquièrre. — Antoine Laur, vé-térinaire à Cahors. — Jean-Antoine Borie, conduc-teur des ponts et chaussées à Figeac. — Isidore-Jean Derrupé, propriétaire à Lagardelle. — Elie Dambert, avoué à Gourdon. — Clodomir-Pierre Lafon, percepteur à Montcuq. — Jean Minat, propriétaire à Théminettes. — Benoît Ourliac, industriel à Labastide-Murat. — Antoine Cal-mel fils, limonadier à Figeac. — Pierre Roche, ancien maire à Pinsac. — Jean-Gabriel Bous-quet-Ponté, négociant à Figeac. — Alphonse de Lamaze, conseiller général à St-Céré. — Julien Jauliac, cultivateur à Laresses. — René Delo-che, ingénieur en chef à Cahors. — Antoine De-nègre, propriétaire à St-Laurant. — Antoine Charazac, propriétaire à Cazillac. — Ernest Del-

pon, maire à Livernon. — Auguste Latour, né-gociant à Labastide-Murat. — Basile Grat, pro-priétaire à Montfaucon. — Jean Leymarie, an-cien huissier à Souillac. — Alain Lalo, maire de Cras. — Raymond Lacarrière, adjoint à Saint-Hilaire. — François-Auguste Jouclas, proprié-taire à Cours. — Alexandre-Victor Boissié, négociant à Cahors. — Clair-Aristide Bousquet, conducteur des ponts et chaussées à Figeac. — Arnaud Caussanel, propriétaire à Blars. — Alain Léris, maire à Vaylats. — Paul-Jean-Eloi Del-claux, propriétaire à Fourmagnac.

Jurés supplémentaires. — Justin Brassac, im-primeur à Cahors. — Albert Valet, propriétaire à Cahors. — Jean-Isidore Muxart, professeur à Cahors. — Bernard-Firmin Séguéy, agent gé-néral d'assurance à Cahors.

Nous devons ajouter que le département du Lot n'a aucune affaire inscrite au rôle de la ses-sion de février.

La seule affaire qui sera soumise au jury est un vol qualifié qui nous vient de Bordeaux. Cete affaire, déjà jugée après divers appels et pour-vois, a été définitivement renvoyée devant les assises du Lot.

Armée territoriale

Par décret, sont promus ou nommés dans l'in-fanterie de l'armée territoriale :

Au grade de capitaine (131<sup>e</sup> d'infanterie) : MM. Darnis, Loubon et Deneux, lieutenants au corps.

Enseignement primaire

Par décision de M. l'inspecteur d'académie, M<sup>lle</sup> Lauriquesque, est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire à Montcuq en remplace-ment de M<sup>lle</sup> Darnis Germaine, appelée en quali-té d'adjointe stagiaire à Marminiac, chargée de la direction de la classe enfantine nouvel-lement créée.

Avis aux vigneron

La loi du 1<sup>er</sup> décembre 1887 exonère de tout impôt les terrains plantés en vignes âgées de plus de 4 ans. Les propriétaires qui désirent jouir de cette exemption doivent adresser à la préfecture une déclaration exacte des terrains plantés en vignes qui se trouvent dans ces conditions.

Dans chaque mairie, les vignerons trouveront des formules destinées à établir leurs déclarations. Aucune demande d'exemption d'impôt n'est ad-mise si elle n'est établie sur ces imprimés.

Nous lisons dans la Revue religieuse de Cahors et de Roc-Amadour :

Nominations ecclésiastiques

Par décision de Monseigneur l'Evêque, M. l'abbé Edouard Albareil, vicaire de Capdenac, est transféré à Mayrinhac-Lentour.

M. l'abbé Loubradou, vicaire-régent de Rignac (Martel), est nommé curé de cette pa-roisse.

Nécrologie

M. l'abbé Jean-Romain Chambon, curé de Rignac, est mort le 24 janvier. Né à Baladou le 27 février 1807, ordonné prêtre le 7 avril 1832, il fut nommé vicaire à Floirac et, deux ans après, curé à Rignac (Martel), paroisse qu'il a desservie pendant cinquante-sept ans.

Cathédrale

Les peintures anciennes découvertes, il y a déjà quelques mois, dans la coupole ouest de la Cathédrale, furent l'objet d'un examen sérieux de l'architecte diocésain, M. Demé-nieux, et de l'inspecteur général des édifices diocésains, M. Corroyer (1) ; leur conservation et leur restauration a été résolue à la suite du rapport de ces messieurs ; c'est là une preuve évidente de leur importance.

L'administration centrale a chargé de ces travaux un artiste peintre décorateur, de Pa-ris, M. Marc Gaida, qui les a commencés im-médiatement et les presse avec la lente activité qu'ils comportent.

M. Gaida, que nous avons vu nous-même sur l'échafaudage, nous a donné d'intéressants renseignements techniques et nous a assuré que nous aurions bientôt sous les yeux, non point des pastiches plus ou moins incorrects des anciennes peintures, mais bien l'oeuvre même des artistes chrétiens du commencement du xiv<sup>e</sup> siècle, oeuvre extrêmement remar-quable en elle-même.

Au moment opportun, lorsque les travaux toucheront à leur fin, nous publierons une étude complète sur ces peintures.

(1) M. Corroyer est l'éminent architecte, au-teur de l'Architecture Romane, deux volumes de la bibliothèque de l'enseignement des Beaux-arts.

Gastes (Landes), le 16 juin 1890. — Je souf-frais du bras droit ; après cinq ou six frictions de votre merveilleux Baume Victor, les douleurs ont disparu. Ma femme souffre de rhumatismes, depuis qu'elle emploie le Baume Victor elle va beaucoup mieux, et je ne doute plus de son réta-blissement. (Sig. lég.) J. LAHARY, aîné

A l'observatoire du Pic-du-Midi

— M. E. Cartailhac, président de la section toulousaine de l'Association Pyrénienne, vient de recevoir de l'observatoire du Pic-du-Midi les nou-velles suivantes qui seront lues avec le plus vif in-térêt. Le directeur de cet observatoire, M. Vaus-senat, écrit, à la date du 18 janvier, à M. Cartail-hac :

« Le 15 décembre nous avons eu 5 mètres de neige sur nos terrasses, c'est à dire qu'elle dépassait un peu les fatigas des toits. Aujourd'hui nous en avons de 6 mètres à 6 mètres 50, et elle atteint le sommet de nos cheminées. Mais elle est d'une dureté excessive nous marchons dessus sans enfoncer.

« Vous trouverez ci-inclus le bulletin météo-rogique du 18, tel que nous envoyons aux dé-parterments intéressés. Nous en envoyons tous les jours deux exemplaires à Toulouse pour y être affichés : un va à la préfecture, l'autre au service des inondations. »

Ce bulletin accuse, entr'autres détails, un froid de 36° 8 dans la nuit de samedi à diman-che.

« Le froid quelque grand qu'il soit, n'est pas gênant ; mais il n'en est pas de même du vent.

« Le 11 février 1875, nous avons eu plus froid qu'aujourd'hui. Le mercure gela dans le baromètre et le thermomètre minima marqua — 43°.

« Mais quant aux vents, c'est autre chose.

« Les plus forts que nous avions mesuré avant cet hiver étaient ceux du 19 décembre 1885 et du 5 mars 1885 : ils nous avaient enlevés des plaques de marbre qui présentaient une résistan-ce de 520 kilogrammes par mètre carré. Peut-être les vents étaient-ils encore plus forts, mais nous n'avons pas eu de moyen de nous en assu-rer.

Le 5 novembre dernier, le vent a rompu des câbles métalliques présentant une résistance bien supérieure encore par mètre carré de surface attachée (environ 1, 800 k. par mètre carré). Un de ces câbles a été rompu net par un coup de vent du N-O très brusque. Aussi ce jour-là nous avons eu à prendre des précautions, et nous n'avons pu faire des observations qu'en nous cramponnant contre des barres de fer déjà un peu abritées contre le vent. Nous aurions été emportés aussi aisément qu'une plume d'oiseau.

« Le vent voilà l'ennemi ! » Mais il nous rend service en tassant les neiges.

« Notre établissement résiste merveilleuse-ment à tous les assauts. Depuis votre visite il a pris de grands développements. J'ai con-quis, sur le précipice d'Arises, une terrasse de 120 mètres de long et de 8 à 10 mètres de lar-gueur dans certains endroits, 20 dans d'autres qui nous sert de pas-perdu et aussi de ligne à mesurer des basses géodésiques. Nos muraille-ments de l'Observatoire astronomique sont avan-cés et nous sommes munis de très bons instru-ments. »

Nous remercions M. Emile Cartailhac de son utile et très intéressante communication.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 24 au 31 janvier 1891

Naissances

Théron Camille, imp. de la Citadelle, 5

Mariages

Albert Eugène et Capelle Marie. Blanc Baptiste et Nègre Lucie. Pradel Louis et Léris Marie.

Décès

Portal Anne, 74 ans, rue du Cheval Blanc, 4. Paganet Marcel, 13 mois, rue Nationale, 34. Flaujat Marie, 72 ans, v<sup>e</sup> Girard, aux Mayrins. Capoulade Jeanne, 88 ans, passage Lacépelle. Delair Marie, 75 ans, v<sup>e</sup> Garousty, r. Paramelle. Mignot Antoine, 57 ans, moulin de Labéraudie. Arnaud Jeanne, 67 ans, à Cabessut. Caillau Marie, 60 ans, ép. Périé, boul. Gambetta. Escande Henriette, 15 jours, à Cabessut. Debard Guillaume, rue Jean Vayrac, 4. Destreil Marie, 3 ans, rue du Château, 20.

Théâtre

Une Troupe parisienne, sous la direction de M. MARTIAL, interprètera, sur notre scène, le Samedi 7 février, le désopilant vaudeville en 5 actes de M. Henri Chivot.

Les Locataires de M. Blondeau

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME du 1<sup>er</sup> FÉVRIER

de 3 h. à 4 h. du soir

(Allée Fénelon)

Pas Redoublé X... Le Voyage en Chine (ouverture) Bazin. Gavotte des Pages Tavan. La Fille du Régiment (fantaisie) Donizetti. Bella-Boca (polka) Waldtenfel.

FÊTE DU CARNAVAL

— 1891 —

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les billets d'Aller et Retour comportant une réduction de 25 % sur le prix du tarif général, délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (7, 8, 9 et 10 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (11 février).

Les billets de et pour Paris conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

REVUE HEBDOMADAIRE

Le crédit lyonnais est à 836.25. On sait que cet établissement a réalisé en une semaine sans rien changer à l'allure de ses affaires l'énorme capital de 300 millions qu'il a versé pour la souscription à l'emprunt. La Société générale, comme nous l'avions prévu a dépassé le pair. C'est une première étape que nous avions prévu.

Le crédit mobilier est à 425. La faiblesse n'a pas été de longue durée. Nos grands chemins sont fermes. Le Lyon un moment faible a repris.

Les obligations des chemins de fer économiques continuent leur marche en avant.

Les fonds étrangers sont calmes. L'Italien est à 92,50, c'est un beau cours pour vendre.

L'Extérieure est à 76. Les chemins Portugais ont été un peu faibles hier. Il y a un parti pris sur cette valeur de la part de certains spécula-teurs, mais attendons la fin.

En Banque, l'Alpine est tenue à 217,50 avec une bonne tendance.

Le Laurium Grec est ferme.

Les obligations de première hypothèque de Porto-Rico sont à 270 ex-coupon. Les travaux sont en pleine activité sur la ligne.

L'obligation Linares à Almeria est très ferme à 247,50. Ces obligations jouissent d'une priorité d'hypothèque qui donne toute sécurité aux por-teurs.

L'action des mines d'or de St-Antoine est l'ob-jet de très nombreuses demandes, aussi le cours de 56,25 ne tardera pas à être dépassé.

Nous rappelons à nos lecteurs que nous sommes à leur disposition pour leur donner gratuitement des renseignements sur toutes les valeurs. Nous sommes également à leur disposition pour tous les ordres de bourse au comptant et à terme.

Les affaires sont toujours au calme le plus com-plet. La tendance générale est toujours bonne.

Par la situation extérieure et intérieure, on est amené à croire qu'un peu plus tôt, un peu plus tard la hausse fera de nouveaux progrès. Les liqui-dations de Londres et de Berlin se sont bien pas-sées. Tout porte à croire qu'il en sera de même chez nous.

Le 3% est à 95.60, l'emprunt nouveau est à 94.10

L'obligation Tunisienne se maintient bien à 500 fr.

Le Crédit foncier reprend à juste titre à 1285.

Les obligations foncières et communales pré-sentent une bonne fermeté, au fur et à mesure que décroît le taux de capitalisation des valeurs en général, l'attrait des valeurs à lots devient plus vif.

La Banque d'Escompte de Paris se négocie à 560 prête à suivre le mouvement de hausse qui se prépare.

La Banque de Paris est à 842,50, on sait que cette société est au nombre de celles qui ont dé-veloppé l'année dernière la plus fructueuse ac-tivité.

Bourse de Paris

Cours du 30 Janvier 1891

RENTES

Table with 2 columns: Rente type and price. Includes: 3 0/0 perpétuel... 95 50, 3 0/0 amortissable... 96 02, 3 0/0 Emprunt 1891... 94, 4 1/2 0/0 1883... 105 70

Valeurs Françaises

ACTIONS

Table with 2 columns: Action name and price. Includes: BANQUE DE FRANCE... 4300, CRÉDIT FONCIER... 1290, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE... 506 25, COMPTOIR N<sup>o</sup> 1 D'ESCOMP<sup>t</sup>... 650, EST (Chemin de fer)... 900, LYON... 1510, MIDI... 1312 50, ORLÉANS... 1863, OUEST... 1060, GAZ, C<sup>ie</sup> parisienne... 1447 50, CANAL DE SUEZ... 2410, CANAL DE PANAMA... 43 75, Etablissements DECAUVILLE... 530

OBLIGATIONS

Table with 2 columns: Obligation name and price. Includes: LYON (fusion)... 445 25, EST 3 0/0... 438, MIDI 3 0/0... 439 25, NORD 3 0/0... 447, ORLÉANS 3 0/0... 448, OUEST 3 0/0... 439 25, SUD DE LA FRANCE... 417, OUEST-ALGÉRIEN... 420, EST-ALGÉRIEN... 424, OTTOMANES, priorité 5 0/0... 416, CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853... 593, — — — — — 4 0/0 1863... 518, — — — — — fonc. 3 0/0 1877... 387 50, — — — — — comm. 3 0/0 1879... 468, — — — — — fonc. 3 0/0 1879... 466, — — — — — comm. 3 0/0 1880... 464 50, — — — — — fonc. 3 0/0 1883... 417 50, — — — — — 3 0/0 1885... 457 50, — — — — — bons 100 fr. av. lots... 69 50, GAZ, C<sup>ie</sup> parisienne... 519

Valeurs Étrangères

Table with 2 columns: Foreign value name and price. Includes: RUSSE, 4 0/0 1889... 199 85, RUSSE, 4 0/0 consolidé... 99 40, PORTUGAIS 3 0/0 (rente)... 58 10, PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889... 442, LOMBARDS, 3 0/0... 344, SARAGOSSE 3 0/0... 394

Valeurs en banque

Table with 2 columns: Bank value name and price. Includes: Ch. RUSSE (gr. Société)... 657 50, Oblig. GUAYAQUIL (Equateur) 6 0/0... 470 25, — PORTO-RICO 3 0/0... 270, — BAHIA (Brésil) 5 0/0... 450



Encore un document, que nous transcrivons textuellement : « G... (Saône-et-Loire). — J'ai expérimenté vos bonnes Pilules Suisses et j'en ai retiré d'excellents résultats sur les personnes atteintes de troubles digestifs, notamment sur une femme de 35 ans atteintes de névralgies et de maux de reins ; depuis qu'elle emploie vos Pilules Suisses, elle va beaucoup mieux. D. A. »  
A. M. Hertzog, ph<sup>o</sup>, 28, rue de Grammont, Paris.

Le Supplément Littéraire illustré de La Lanterne mis en vente aujourd'hui publie *in extenso*

**LA FILLE ÉLISA**  
drame en 3 actes, tiré par M. Ajalbert du roman de M. de Goncourt, dont la représentation vient d'être INTERDITE PAR LA CENSURE.

LE NUMÉRO 5<sup>c</sup>. LE NUMÉRO

Le sirop de Raifort iodé de Grimault, dans lequel l'iode est à l'état de combinaison intime avec le suc de raifort, est une sorte de panacée pour les enfants qui en éprouvent de suite la bienfaisante influence. Aussi, les écoulements par le nez ou les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gourmes, les boutons, le gonflement des glandes du cou et les croûtes du lait, signes certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite et le plus souvent sans autre traitement, par l'usage régulier du Sirop de Raifort iodé de Grimault.

Les colonnes de ce journal seraient bien étroites s'il fallait y insérer les guérisons des affections de poitrine, catarrhes, bronchites, asthmes humides guéris par les capsules Guyot. Le succès de cet excellent modificateur des bronches et des poumons est dû à sa qualité, ainsi qu'à la modicité de son prix. En effet, le flacon de capsules Guyot ne coûtant que 2 fr. 50, le traitement revient à 10 c. par jour. Exigez sur l'étiquette l'adr. 19, r. Jacob, Paris.

**CONTRE** les Rhumes, Grippe, Bronchites, Irritations de Poitrine et de Gorge, le Sirop et Pâte pectorale de Nafé de Delangrenier possèdent une efficacité certaine, constatée par la majorité des Membres de l'Académie de Médecine. Sans sels d'opium, tels que Morphine ou Codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

Les Cigarettes indiennes de Grimault et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie.

**OUTILLAGE POUR AMATEURS**  
Fournitures pour le Découpage et INDUSTRIELS  
FABRIQUE DE TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES  
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES OUTILS  
TIERSOT, 214, rue des Gravilliers, 15, Paris  
BOIS GONCOURS 1890  
L'Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.

Les personnes qui souffrent de mauvaises digestions de renvois de gaz, de gonflement de l'estomac ou des intestins, de maux de tête et de somnolence après les repas, sont assurés de trouver un soulagement immédiat dans l'emploi des Perles de Pepsine pure, de Chapoteaut.

**LA PLUME POUR TOUS**

Tel est le nom d'un Office de Rédaction que M. Canet vient d'ajouter à son Agence de Publicité, fort en renom à Toulouse.

Quatre rédacteurs spéciaux sont attachés à l'Administration, avec un rédacteur en chef : M. Léon Valéry, un vétéran du journalisme quotidien, membre de l'Académie des Jeux-Floraux. Brochures commerciales et industrielles, Mémoires judiciaires, Prospectus et Réclames, Pétitions et Demandes administratives, Discours, etc. La Plume pour Tous se charge de tout ce qui relève de l'art d'écrire, depuis les professions de foi jusqu'aux acrostiches et madrigaux.

Nous ne serions pas surpris que la Plume pour Tous, ainsi outillée, obtint le succès que nous lui souhaitons.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé Du Barry, la

**REVALESCIERE**

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phtisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegme, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutt tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang.

Cette, 2 janvier 1890.

« Votre Revalescierié m'a empêché de mourir depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault). »

Rapport du docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres. « Naturellement riche en éléments indispensables au sang, pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os. — La Revalescierié est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescierié. Aux phthisiques, étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et drogues, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. 44 ans de succès, 100.000 cures annuelles. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 16 fr. ; 6 kil., 36 fr. ; soit environ 20 cent. le repas. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATEE ». Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIERE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre mandat-poste. En vente partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Cie (limited), 8, rue Castiglione, à PARIS. Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste.

**ÉTUDE**

de M<sup>e</sup> Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors

**PUBLICATION**

A FIN DE

**PURGE**

**D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant exploit du ministère de Jean Contou, huissier, près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, en date des vingt-trois et vingt-quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-onze enregistré,

Monsieur Georges Delbreil, ancien avoué, avocat, domicilié à Cahors, et le sieur Pierre Avezou, propriétaire cultivateur, domicilié à Lalbenque, section de Lasbouygues, communément, ayant M<sup>e</sup> Jules Billières pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors où il demeure.

Ont fait signifier à 1<sup>o</sup> Monsieur le Procureur de la République, près ledit tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de Justice, en parlant à Monsieur Estrabaut, son substitut, qui signa l'original,

2<sup>o</sup> A dame Marie-Alix Boé épouse de Monsieur Jérôme-Adrien Andurand-Rolland, propriétaire, domiciliée avec ledit monsieur Andurand-Rolland, à Cahors, en parlant à elle-même,

Copie de deux actes faits au greffe du tribunal civil de Cahors, le dix-sept décembre mil huit cent quatre-vingt-dix enregistrés, et expédiés en forme enregistrés, constatant le dépôt fait audit greffe par M<sup>e</sup> Billières, avoué, des expéditions en forme de deux actes retenus par M<sup>e</sup> Derrupé, notaire à Sauzet, le quatre décembre dernier, enregistrés et transcrits, lesdits actes contenant vente par monsieur Numa Terraucle, agent d'affaires, domicilié à Toulouse, agissant comme mandataire de messieurs Paul Cangardel, banquier et de Jérôme-Adrien Andurand-Rolland, propriétaire, tous deux demeurant à Cahors :

1<sup>o</sup> A monsieur Delbreil, d'un entier immeuble en nature de friche avec petite bâtisse sur l'angle droit, et situé au tènement de Laborde, Greize et Causse bas, dans la commune de Bagat, canton de Montcuq, dépendant du numéro 22 et probablement même du numéro 21, le tout du plan cadastral, section E, deuxième série, borné au nord par propriété Bernays, au levant, par le chemin de Montcuq à Sauzet, au couchant par le chemin des Cadourques et la Serre et au midi par propriété de madame veuve Delbreil, mère de l'acquéreur ; ladite vente faite moyennant la somme de huit cents francs que dans l'acte ledit monsieur Numa Terraucle, reconnaît avoir reçu en bonnes espèces de monnaie ;

2<sup>o</sup> A Pierre Avezou, d'une parcelle de terre labourable au tènement de Lalbenque, lieu dit partie Rivière haute et partie Rivière basse, sur la commune de Bagat, dépendant

du numéro 1 du plan cadastral section E, première série, bornée au nord par le ruisseau le Trouvé, au levant par la veuve Delmas et Elisabeth Delmas, au midi par un chemin de service ;

2<sup>o</sup> Une parcelle de vigne, bois et friche au même tènement de Lalbenque lieux dits Les Planettes, Vigne grande, Greize longue et la Vayssièze, tenant à la veuve Delmas et Elisabeth Delmas, un chemin de service et à l'immeuble formant le numéro 3 ci-après ;

3<sup>o</sup> Un immeuble de forme irrégulière, situé au tènement de Lalbenque, commune de Bazat ou Bagat, comprenant bois et friche dont la partie autrefois vigne dépendant des numéros 4, 16 et 17, le tout du plan cadastral section E, première série, tenant principalement à l'acquéreur au chemin dit de Cadourques, à la succession Andrieu et à la route de grande communication numéro 15, ladite vente consentie moyennant la somme de trois mille francs payée en valeurs à la satisfaction du sieur Terraucle souscrites par le sieur Avezou.

Ladite notification a été faite afin que monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors et la dame Marie-Alix Boé, épouse de monsieur Jérôme-Adrien Andurand-Rolland, n'en ignorassent et eussent à prendre dans l'intérêt de ladite dame Alix Boé, épouse de monsieur Jérôme-Adrien Andurand-Rolland ou de toutes autres personnes qu'il appartiendrait, telles inscriptions d'hypothèques légales, qu'ils aviseraient sur les immeubles vendus aux requérants, dans le cours des deux mois qui suivraient la publication qui serait faite de ladite signification.

Leur déclarant que faute par eux de ce faire dans ledit délai de deux mois, lesdits immeubles passeraient aux mains des acquéreurs libres et affranchis de toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever, de quelque chef qu'elles proviennent ou pussent provenir.

Déclarant en outre à monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, n'étant pas connus des requérants, ceux-ci feraient faire la présente publication conformément à l'article 2194 du code civil et aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Sous toutes réserves.

Cahors, la trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

L'avoué poursuivant,  
Signé : Jules BILLIÈRES.

**LEZ** le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 23, rue de la Sourdière, Paris.

8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence)

Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

**A VENDRE**

Un Phaëton, en très bon état, avec capotage, pouvant se déplacer.

S'adresser à M. Gras, bourrelier à Castelnau-Montratiér.

**LE TÉLÉGRAPHE**

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



VOUS SOUFFREZ DES DENTS ?  
Employez comme mot  
**L'ÉLIXIR DENTIFRICE**  
Du Docteur ROUSSET  
DE LA FACULTÉ DE NEW-YORK  
Récompensé à l'Exposition Universelle PARIS 1889  
3 grands Diplômes d'Honneur, Médailles Or et Argent.  
Agents Généraux : TAILHEFER & LABADIE  
43, rue Croix-de-Seguey, BORDEAUX  
Se trouve dans toutes les bonnes Parfumeries

Concessionnaires : M. VERDIER, Place Basse, à Figeac ; M. LOUBEYRE, Boulevard Gambetta, à Cahors.

**VIN de VIAL**  
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT  
Le Tonique le plus énergique que doivent employer les Convalescents, les Vieillards, les Femmes et les Enfants débiles et toutes les Personnes délicates.  
Au QUINA  
SUC DE VIANDE  
PHOSPHATE de CHAUX  
Composé des substances absolument indispensables à la formation et au développement de la chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.  
Le VIN de VIAL est l'heureuse association des médicaments les plus actifs pour combattre l'Anémie, la Chlorose, la Phtisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Gastralgies, la Diarrhée atonique, l'Age critique, l'Étiollement, les longues Convalescences. En un mot, tous ces états de langueur, d'amaigrissement, d'épuisement nerveux auxquels les tempéraments sont de nos jours trop fatalement prédisposés.  
LYON — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14 — LYON

Dépôt dans les principales pharmacies.



**RHUM DU MARIN**  
MARTINIQUE  
TROIS FRANCS le Litre

Malgré la modicité de son prix, ce Rhum AUTHENTIQUE ne redoute la comparaison avec AUCUNE AUTRE MARQUE.

Vente en gros : S. GARINEAU, Bordeaux

En dépôt à Cahors, chez M. MIGNAUD, Epicerie Bordelaise ; à Gourdon, chez M. CAPRETZ, confiseur ; à Figeac, chez M<sup>me</sup> veuve LAVERDET, Epicerie Parisienne ; dans les chefs-lieux de cantons et dans les communes importantes, chez les principaux Commerçants.

**L'ATLAS NATIONAL**

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions Universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES  
Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

15 CENTIMES la livraison avec carte colorisée

ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes.

La 4<sup>e</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires et un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série